

ANNEXE 8

**Exemple de carnet d'arpentage et de plan
d'un lot de villégiature**

Arpentage du lot 6 150 263
du
cadastre du Québec

Baie-Comeau, le 26 janvier 2021

Par : François Rioux
Arpenteur-géomètre
(matricule : 7125)

Minute : 2325

Dossier BAGQ : 545225
Dossier MERN : 902500
Dossier a.-g. : FR-2020-15

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'arpentage.....	3
Liste des coordonnées SCOPQ, NAD83 (SCRS)	7
Photographies	9

RAPPORT D'ARPENTAGE

Introduction

Pour faire suite au mandat que m'a confié M. Jean-Pierre Hamilton, j'ai adressé une requête à l'arpenteur général du Québec afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'arpentage du terrain requis par mon client. Cet arpentage est exigé par la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles suivant l'offre de vente du 5 septembre 2020 adressée à mon client. L'autorisation de procéder à un arpentage a été émise le 25 septembre 2020 par Jean-Claude Boulanger a.-g. chef du Service de l'arpentage et des limites territoriales du Bureau de l'arpenteur général du Québec.

Travaux exécutés

Dans le cadre de mon mandat, je me suis rendu sur une partie du lot 27 du rang B du canton de Grenier, afin de délimiter un emplacement qui doit servir à des fins de villégiature pour les besoins de mon client (6 150 263 du cadastre du Québec).

Monsieur Hamilton occupe actuellement cet emplacement en vertu du bail 22531 consenti par la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Il y a érigé un chalet et deux remises. L'arpentage du lot 6 150 263 a été effectué en respectant les dimensions mentionnées dans ce bail et sur le croquis annexé.

Le présent travail est basé sur le plan et les notes de l'arpentage primitif des lots 1 à 31 du rang B du canton de Grenier qui ont été préparés par Roger Baron, a.-g., le 30 juillet 1962 et déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

J'ai retrouvé trois repères le long du chemin dans la limite sud-est du lot 1, soit un poteau à l'intersection des lots 25/26 et 27/28 (points 1 et 2) et une borne-terminus à l'intersection

des lots 26/27 (point 3). J'ai également retrouvé, le long de la limite nord-est du lot 26, deux arbres plaqués sur trois faces (points 10 et 11), tandis que le repère, situé en bordure du lac, n'a pas été retrouvé. L'âge de ces plaques (environ 55 ans) correspond très bien à l'année d'exécution de cet arpentage.

L'analyse des données levées me permet de conclure que les vestiges d'arpentage retrouvés corroborent les données de l'arpentage de Roger Baron de 1962.

Le terrain qui fait l'objet de l'arpentage est situé en bordure du lac Bleu. Ce lac n'est pas affecté par un ouvrage de retenue et la rive en front de ce lot n'est pas une rive anthropique, elle est dans son état naturel. En conséquence, le terrain a été limité à la ligne des hautes eaux du lac. La limite entre la végétation terrestre et aquatique a été utilisée pour situer la ligne des hautes eaux, soit la cote atteinte par le cours d'eau lorsque celui-ci coule à pleins bords, sans débordement ni inondation. Cette limite a pu être établie avec une bonne précision, car, sur la largeur du terrain, il existe un petit talus d'une hauteur d'environ un mètre.

Le travail a été rattaché au réseau géodésique à partir des points géodésiques 86KSG80 et 86KSG81, à l'aide d'observations GNSS en temps réel. Deux séries d'observations ont été réalisées. Elles ont été effectuées à des moments différents afin que la géométrie des satellites soit modifiée.

Les azimuts astronomiques indiqués dans les documents d'arpentage de R. Baron sont en référence au méridien $68^{\circ} 19' 30''$ et le travail est situé à la latitude de $49^{\circ} 10' 30''$. Les directions indiquées sur le présent plan sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83 (SCRS) (fuseau 6, méridien central $67^{\circ} 30'$). En conséquence, pour obtenir les azimuts astronomiques de l'arpentage de Baron, il faut soustraire $0^{\circ} 37' 27''$ aux gisements.

Facteur combiné

Le facteur combiné utilisé a pour valeur 0,9999441. Il est fonction du facteur altimétrique et du facteur échelle, lesquels ont été déterminés de la manière indiquée ci-après.

Le facteur altimétrique considéré est égal à 0,9999994, basé sur une altitude moyenne du territoire qui fait l'objet de l'arpentage de 29 mètres (altitude orthométrique - H) et en tenant compte de l'ondulation du géoïde (N) de -25,050 m dans le secteur en cause. Cette dernière est celle mentionnée dans la fiche signalétique du point géodésique 86KSG81 situé à proximité du travail.

Le facteur échelle considéré est égal à 0,9999447. Il correspond au facteur échelle du point géodésique 86KSG81 situé à proximité du travail.

Généralités

Je n'ai constaté aucun empiétement apparent, souffert ou exercé.

Des bornes-terminus, conformes au *Règlement sur les repères et les bornes*, accompagnées de balises d'identification ont été plantées aux endroits indiqués sur le plan et une balise d'identification a été plantée près de la borne-terminus retrouvée. Les lignes n'ont pas été déboisées ni plaquées à la demande du client.

Les bornes-terminus portent les inscriptions suivantes : « F. RIOUX A.-G. 7125 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ARPENTAGE – DOSSIER BAGQ 545225 – Le numéro de la borne-terminus apparaissant sur le plan ».

J'ai utilisé une station totale Leica TC-1010, pour la mesure des angles et des distances, et des récepteurs GPS de marque Leica, modèle System 530 en temps réel, pour le rattachement au réseau géodésique.

Les travaux ont été exécutés sur le terrain durant le mois d'octobre 2020.

Le lot 6 150 263 a été immatriculé au cadastre du Québec par une opération cadastrale de remplacement.

L'exécution des travaux d'arpentage sur le terrain, de même que le contenu du présent carnet d'arpentage et du plan qui l'accompagne, sont conformes aux instructions de l'arpenteur général du Québec.

Préparé à Baie-Comeau, le 26 janvier 2021

Signé numériquement par :

Signature

François Rioux
Arpenteur-géomètre

FR/mr

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
ZONE RÉSERVÉE POUR LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR L'ARPEUTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le Pour l'arpenteur général du Québec

#IG;Titre
 #PC;Projection;Système de référence géodésique;Fuseau MTM;Méridien central
 #FC;Facteur combiné
 #ID;Identification des données
 #CO;Numéro de point;Coordonnée Y;Coordonnée X;Numéro de code;Description du code
 IG;LISTE DES COORDONNÉES
 PC;SCOPQ; NAD83 (SCRS); FUSEAU 6; MÉRIDIEEN CENTRAL 67° 30'
 FC;FACTEUR COMBINÉ : 0,9999441
 ID;Point;Y;X;Code;Description
 CO;1;5448779,8582;244597,3532;240;Poteau
 CO;2;5448875,8650;244715,4890;240;Poteau
 CO;3;5448805,2292;244628,5722;241;Borne-terminus
 CO;4;5448838,0240;244668,9270;242;Borne-terminus
 CO;6;5448774,7120;244720,5010;242;Borne-terminus
 CO;10;5448765,8520;244660,2780;325;Arbre plaqué
 CO;11;5448770,1200;244657,5640;325;Arbre plaqué
 CO;15;5448787,6152;244651,5632;310;Bâtiment
 CO;16;5448785,0852;244653,2782;310;Bâtiment
 CO;17;5448787,1382;244656,3052;310;Bâtiment
 CO;18;5448779,7442;244670,5602;310;Bâtiment
 CO;19;5448778,4262;244669,1522;310;Bâtiment
 CO;20;5448776,4002;244670,8982;310;Bâtiment
 CO;21;5448778,8612;244680,3432;310;Bâtiment
 CO;22;5448778,1622;244676,8402;310;Bâtiment
 CO;23;5448774,2052;244673,6182;310;Bâtiment
 CO;24;5448768,1472;244682,4572;310;Bâtiment
 CO;25;5448768,2192;244680,7072;310;Bâtiment
 CO;26;5448765,9212;244683,5142;310;Bâtiment
 CO;27;5448768,6682;244685,2082;310;Bâtiment
 CO;28;5448768,3612;244687,8392;310;Bâtiment
 CO;29;5448771,6612;244690,2342;310;Bâtiment
 CO;30;5448780,6100;244732,5160;444;Ligne des hautes eaux
 CO;31;5448762,1322;244707,9422;444;Ligne des hautes eaux
 CO;32;5448757,3782;244701,8872;444;Ligne des hautes eaux
 CO;33;5448755,0090;244695,3000;444;Ligne des hautes eaux
 CO;34;5448751,7092;244687,3282;444;Ligne des hautes eaux
 CO;35;5448744,4232;244668,2292;444;Ligne des hautes eaux
 CO;36;5448752,5522;244659,1912;444;Ligne des hautes eaux
 CO;37;5448752,2292;244655,8152;444;Ligne des hautes eaux
 CO;38;5448748,1402;244650,8642;444;Ligne des hautes eaux
 CO;42;5448748,7352;244681,7292;444;Ligne des hautes eaux
 CO;43;5448773,0070;244721,8910;444;Ligne des hautes eaux
 CO;44;5448746,6930;244676,2560;444;Ligne des hautes eaux
 CO;50;5448823,478;244642,250;230;Chemin
 CO;51;5448819,278;244643,467;230;Chemin
 CO;52;5448816,578;244645,458;230;Chemin
 CO;53;5448813,418;244648,746;230;Chemin
 CO;54;5448802,835;244653,652;230;Chemin
 CO;55;5448794,268;244659,247;230;Chemin
 CO;56;5448784,985;244667,908;230;Chemin

CO;57;5448784,624;244672,172;230;Chemin
CO;58;5448778,839;244666,746;230;Chemin
CO;59;5448790,811;244655,833;230;Chemin
CO;60;5448800,009;244649,863;230;Chemin
CO;61;5448810,034;244645,342;230;Chemin
CO;62;5448813,241;244641,780;230;Chemin
CO;63;5448814,557;244635,310;230;Chemin
CO;64;5448815,809;244632,838;230;Chemin
CO;70;5448741,928;244663,390;125;Eau du jour
CO;71;5448742,460;244671,145;125;Eau du jour
CO;72;5448747,811;244684,430;125;Eau du jour
CO;73;5448752,339;244697,572;125;Eau du jour
CO;74;5448763,620;244713,124;125;Eau du jour
CO;75;5448773,706;244726,565;125;Eau du jour
CO;45;5448748,7090;244674,6140;242;Borne-terminus
CO;80;5448712,3680;243996,2370;600;Point géodésique 86KSG80
CO;81;5448663,4380;244449,7520;600;Point géodésique 86KSG81
ZZ

Borne-terminus R. Baron 1962
(Point 3)

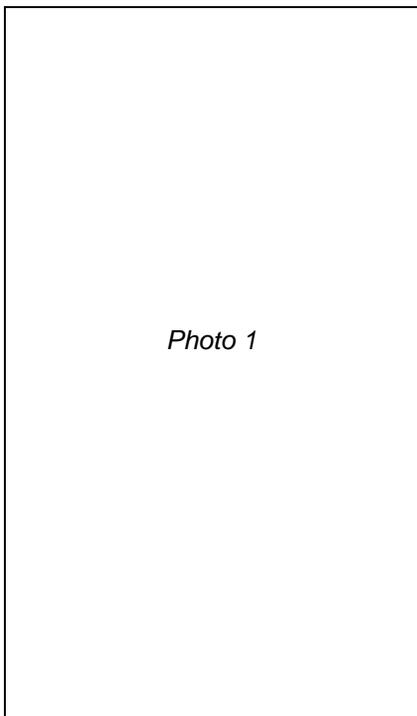


Photo 1

Poteau R. Baron 1962
(Point 1)

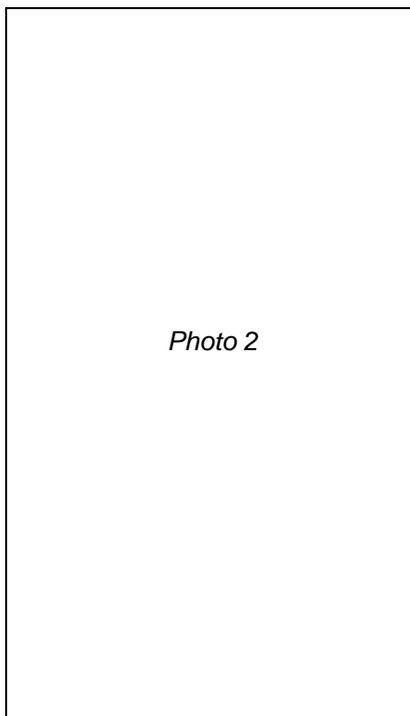


Photo 2

Poteau R. Baron 1962
(Point 2)

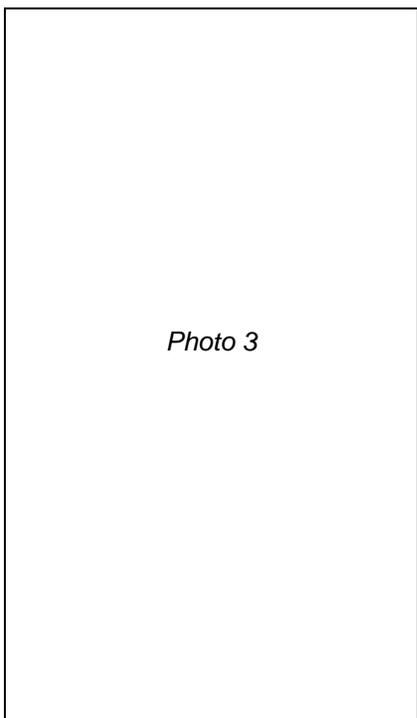


Photo 3

Arbres plaqués
(Points 10 et 11)

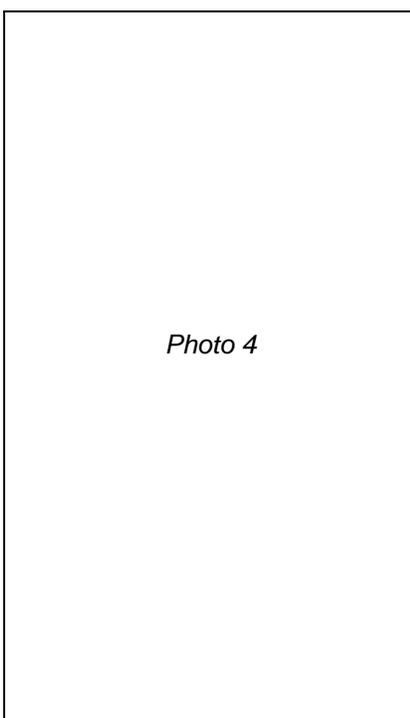


Photo 4

Ligne des hautes eaux
(Lac Bleu)

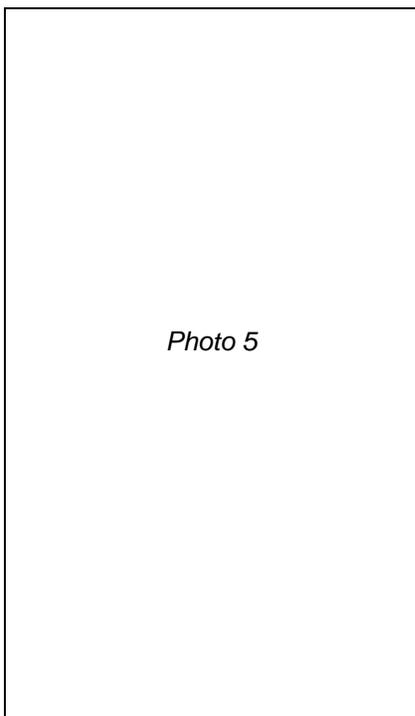


Photo 5

Borne-terminus posée
(Point 4)

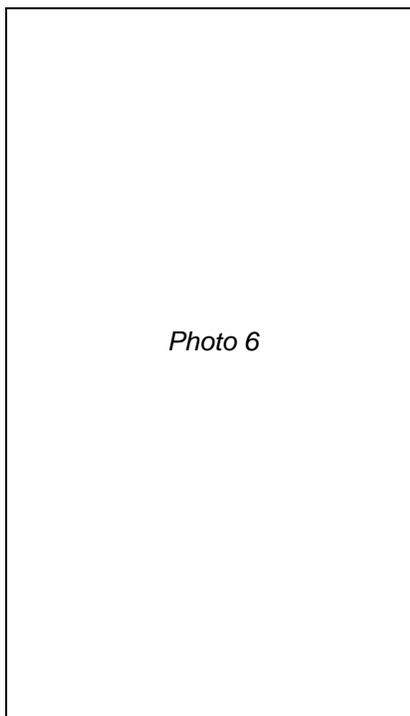


Photo 6

Borne-terminus posée
(Point 6)

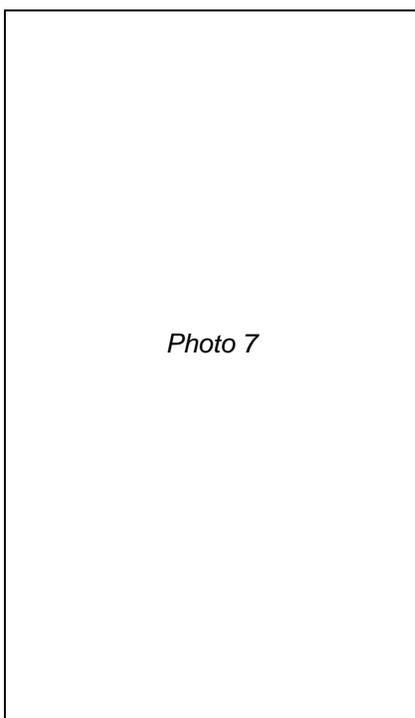


Photo 7

Borne-terminus posée
(Points 45)

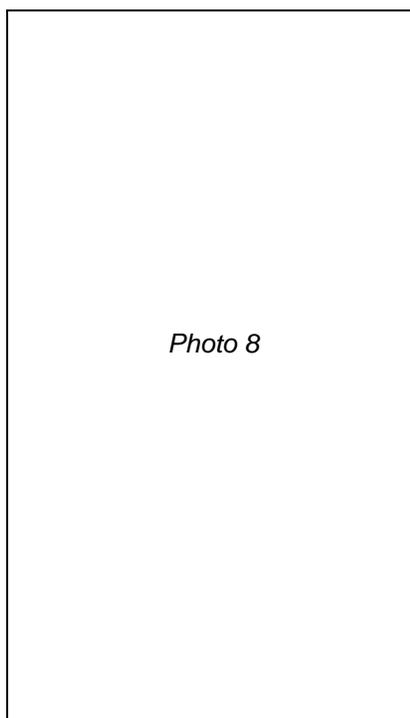
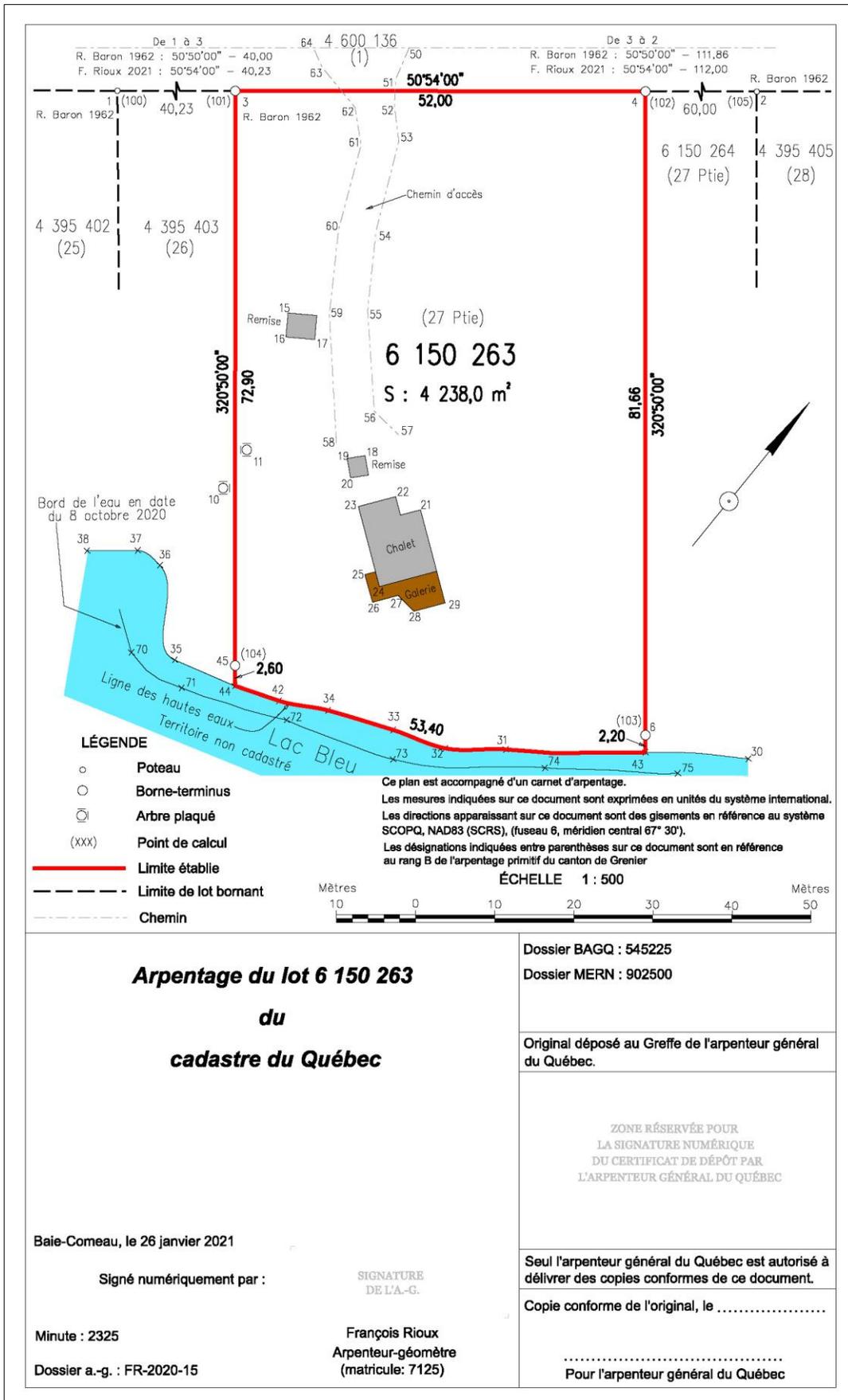


Photo 8



**Arpentage du lot 6 150 263
du
cadastre du Québec**

Dossier BAGQ : 545225
Dossier MERN : 902500

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

ZONE RÉSERVÉE POUR
LA SIGNATURE NUMÉRIQUE
DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR
L'ARPEUTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Baie-Comeau, le 26 janvier 2021

Signé numériquement par :

SIGNATURE
DE L'A.-G.

Minute : 2325
Dossier a.-g. : FR-2020-15

François Rioux
Arpenteur-géomètre
(matricule : 7125)

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

.....
Pour l'arpenteur général du Québec